



HAL
open science

Poser, Traîner : Deux façons de concevoir la pêche et l'espace.

Annie-Hélène Dufour

► **To cite this version:**

Annie-Hélène Dufour. Poser, Traîner : Deux façons de concevoir la pêche et l'espace.. ECOL.HUM, 1987, V, pp.23 - 45. hal-01814916

HAL Id: hal-01814916

<https://hal.science/hal-01814916v1>

Submitted on 3 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

POSER, TRAINER :
DEUX FACONS DE CONCEVOIR
LA PECHE ET L'ESPACE

Annie-Hélène DUFOUR*

Les observations sur la pêche ici présentées s'inscrivent dans une recherche plus générale sur les rapports des hommes à l'espace, entreprise depuis quelques années en Provence et se poursuivant actuellement sur le littoral varois. Elle vise à dégager à travers "l'ensemble des relations qui unissent les individus à leur environnement" (Blanquart 1983 : 8) les processus matériels, cognitifs, symboliques à l'oeuvre dans une société ou un groupe social pour l'appropriier, le maîtriser, le rendre humainement et socialement significatif. Ceci pour préciser que ce n'est pas seulement la pêche sous ses aspects techniques, économiques ou sociaux qui est au principe de cette recherche mais plutôt la question de savoir comment quand on est pêcheur on utilise, marque, gère ou se représente cet espace particulier qu'est la mer. Y répondre implique bien sûr que l'on soit au fait de toutes les médiations (techniques, écologiques, économiques, ...) par lesquelles passent ces différentes formes d'appropriation.

D'abord centrée sur les espaces terrestres (1) cette analyse a donc trouvé un champ d'application nouveau en abordant le milieu marin. Celui-ci, en effet, présente certaines caractéristiques -sa fluidité, l'invisibilité des fonds, la mobilité et l'instabilité des ressources qu'il abrite...- qui engendrent des modes de connaissance et d'appropriation différents de ceux auxquels se prête l'environnement terrestre.. En particulier l'ensemble des marquages formant les paysages ruraux ou urbains où peuvent se lire les caractéristiques formelles des espaces humanisés -voies de communication, parcellaires, habitat, monuments, etc...- sont ici absents. Cet espace qui ne porte pas les marques habi-

* RCP 719 (Anthropologie Maritime, Paris) et 718 (Ethnologie de la Méditerranée Nord-Occidentale, Aix-en-Provence).

tuelles de la domestication humaine n'est pas pour autant une étendue "sauvage" pour ses utilisateurs, mais intimement connu, ordonné, maîtrisé. Seulement la relation à ce milieu se fonde sur des démarches particulières et, si l'on peut y reconnaître des traits communs à toute appropriation humaine de l'espace, c'est au prix de quelques transpositions. Entre les fonds marins que l'oeil ni la main n'atteignent et l'homme qui veut les exploiter s'intercale l'outil (bateau, filets, nasses, ...), instrument de perception autant que d'exploitation de ces fonds. Son "toucher", son "comportement", ses "réactions", les produits qu'il recueille sont ici les médiateurs privilégiés de la connaissance. Celle-ci n'est toutefois pas le fruit de la seule expérience individuelle mais le résultat d'un long parcours engageant une pluralité d'autres savoirs transmis de patrons pêcheurs en matelots, essentiellement par la pratique et l'observation. A ces conditions d'accès à la connaissance se superposent celles d'accès à la "propriété" de ces espaces. En effet, une autre caractéristique de l'espace marin est de n'être ni accumulable, ni négociable, ni même matériellement bornable comme la plupart des biens terrestres. On ne devient pas propriétaire d'une parcelle maritime que l'on pourrait agrandir, exploiter ou transmettre à sa descendance. C'est donc cette appropriation pratique et cognitive qui autorise l'accès aux ressources, établit un droit d'usage et, dans une certaine mesure aussi, conditionne la transmission des biens (2). Le bien dans ce cas n'est pas tant l'espace lui-même -qui n'est pas cessible comme tel- mais l'ensemble des moyens à mettre en oeuvre pour que cet espace, devenu intelligible, puisse être approprié. C'est donc avant tout un patrimoine cognitif qui est transmis.

Héritage immatériel, les fonds de pêche ne sont d'ailleurs jamais ni tout à fait donnés ni tout à fait reçus mais enseignés et conquis : par la pratique, par le mérite pendant le temps d'apprentissage, puis par une reformulation permanente indispensable dans cette activité "essentiellement créatrice et intégratrice puisqu'elle implique chaque fois la synthèse ad hoc en combinaison originale et unique d'éléments nombreux et toujours différents" (3). C'est à ce prix que les commu-

nautés de pêcheurs qui conçoivent l'espace comme un bien collectif dont la gestion obéit à un ensemble des règles rigoureusement établies accorde le privilège de l'exploitation "privée" de certains territoires.

Les deux ports de pêche sur lesquels ont porté ces recherches -Le Brusç et Les Salins d'Hyères- se situent sur le littoral varois. Les pêcheurs qui exploitent les eaux de ces deux prud'homies sont un peu plus d'une vingtaine dans chacune, ils pratiquent une pêche artisanale côtière qu'ils exercent individuellement pour la plupart et sont implantés dans les lieux depuis trois ou quatre générations au moins. D'autres points communs existent entre eux qui tiennent essentiellement aux particularités de la Méditerranée -dont le plateau continental étroit et accidenté, la température élevée des eaux profondes n'autorise pas n'importe quel genre de pêche (4)- et au mode de gestion des territoires halieutiques par le biais de cette institution propre aux littoraux méditerranéens qu'est celle des prud'homies (5).

Ce qui les différencie surtout tient aux types de pêche qu'ils pratiquent. Dans l'un -Le Brusç, (hameau de la Commune de Six-Fours situé sur la presqu'île de Sicié)- la pratique dominante est celle des arts fixes (6), dans l'autre -Les Salins d'Hyères (hameau de la commune d'Hyères à l'est de la presqu'île de Giens) la pratique dominante est celle des arts traînants (7). Si, au Brusç, les types d'arts fixes utilisés sont ceux que l'on retrouve en proportions diverses sur l'ensemble de cette côte -et ailleurs, par exemple en Atlantique,- aux Salins le filet traînant employé -le **gangui**- a disparu, par abandon ou interdiction presque partout en Méditerranée. C'est de toute façon une pêche interdite en France dont l'exercice n'est possible que par dérogation (8).

Ces deux types de pêche -arts fixes vs. arts traînants- engagent des systèmes techniques différents mais supposent aussi des conceptions du métier distinctes sur lesquelles se fonde, vraisemblablement, la rivalité ancestrale opposant les pêcheurs utilisant l'une ou l'autre de ces techniques sur le littoral méditerranéen. Au-delà de la compétition pour l'espace toujours -et à juste titre- invoquée pour expliquer cette

rivalité, se profilent donc deux façons de concevoir la mer qui recourent tout un jeu d'oppositions dans les pratiques. C'est à la mise au jour des processus qui sous-tendent ces comportements différenciés que voudraient aboutir les recherches actuellement en cours dont ne seront exposés ici que les premiers résultats concernant directement l'espace marin.

Parler d'espace marin appelle quelques précautions car on entre ici dans un domaine où nos mots ne découpent pas la réalité aussi précisément que ceux des pêcheurs. Ce que l'on désigne ainsi recouvre, côté pêcheurs, quatre notions au moins :

- celle de qualité des fonds définissant des séries d'espaces en fonction de leur nature et de leur intérêt halieutique ;
- celle de distance de la côte ;
- celle de zones de pêche, correspondant aux fonds exploités ;
- celle de territoire enfin, se rapportant aux surfaces d'eau dont leur prud'homme a le contrôle et la juridiction.

Si ces distinctions sont reconnues par les pêcheurs, ces notions sont dans la pratique et le langage totalement ou partiellement confondues et le vocabulaire n'offre pas de termes précis pour les désigner une à une. Par exemple, quand un pêcheur dit qu'il cale ses filets à **viher** (9), c'est-à-dire en eau peu profonde, **de terre de bronde** (entre les limites de la terre et de la bronde) ou **fouare** (dehors) (10), il exprime une distance ou une profondeur mais livre du même coup plusieurs informations implicites sur le type de fond, de matériel, de capture espérées. **De terre de bronde** les fonds sont différents de **fouare**, on ne pêche pas de merlans à **viher**, on n'emploie pas d'arrêts blancs près du rivage, etc... Un tel syncrétisme -propre aux jargons de métiers- n'est possible que parce que ce langage fonctionne entre initiés qui possèdent une solide connaissance des fonds marins, des techniques de capture, des habitudes des poissons, des courants, des règles qui régissent la pêche, etc... L'espace marin est donc pour un pêcheur l'ensemble organisé de tous ces paramètres d'ordre différent.

1. ARTS FIXES

La pêche au Brusc est pratiquée en vue des côtes. Hormis une étroite avancée du plateau continental qui peut atteindre une quinzaine de kilomètres, les parages de pêche **travaillés** ne dépassent pas en moyenne six kilomètres au large des côtes. C'est dire que ce territoire étroit, aux ressources relativement limitées, a suscité un type de pêche artisanale d'une extrême finesse et une grande souplesse d'adaptation autant des techniques qui sont d'une extrême variété, que des hommes qui les mettent en oeuvre. Cette pêche repose en tout premier lieu sur une solide connaissance du milieu marin et en particulier des fonds, patrimoine qui conditionne la réussite du métier. Aussi les pêcheurs possèdent-ils une image intérieure globale, une carte mentale des eaux qu'ils travaillent, où des "lieux-dits" délimitent des espaces d'activités, des espaces proscrits et les chemins qui y conduisent ou permettent de les éviter.

1.1. La configuration générale du fond fait l'objet d'une représentation collective qui définit, en se fondant sur le relief, la végétation, les propriétés du fond sous-marin, une série de zones formant la trame sur laquelle d'autres structurations de l'espace vont être appliquées. La typologie locale ainsi établie distingue de la côte vers le large :

- **Les roches tombées**, c'est-à-dire les pierres littorales qui, sur une centaine de mètres, abritent une faune très riche et très diversifiée ;
- **L'herbier**, prairie sous-marine recouverte d'une algue longue, localement appelée **aougue** (Posidonia Océanica) constituant une véritable zone de pâturage pour les poissons ;
- **Les premières, les deuxièmes vaïres** (11), clairières sableuses trouant plus ou moins largement l'herbier que le poisson traverse et où il est donc intéressant de poser des filets ;
- **Le matelas** (12), herbier où l'algue est très dense ;
- **La bronde** (13), type de fond marquant une rupture dans le paysage sous-marin car la profondeur augmentant, l'algue qui forme l'herbier

privée de la luminosité nécessaire à sa croissance disparaît ;

- **Les fonds de vase** ou **fangas** (14) qui n'intéressent pas grandement les pêcheurs sauf aux endroits où ils contiennent des **fonds durs** -fonds corraligènes, cimetières madréporiques, coquilles brisées- que l'on appelle aussi **mangeries** parce qu'ils constituent des points d'alimentation pour les poissons ;

- **Le bàou**, rebord du plateau continental formant des falaises (15) marquant la limite au-delà de laquelle la pêche cesse d'être pratiquée.

Transmise au fil des générations cette connaissance générale du fond ne cesse de s'enrichir de l'expérience personnelle de chaque pêcheur jusqu'à devenir aussi précise que celle d'un sol émergé :

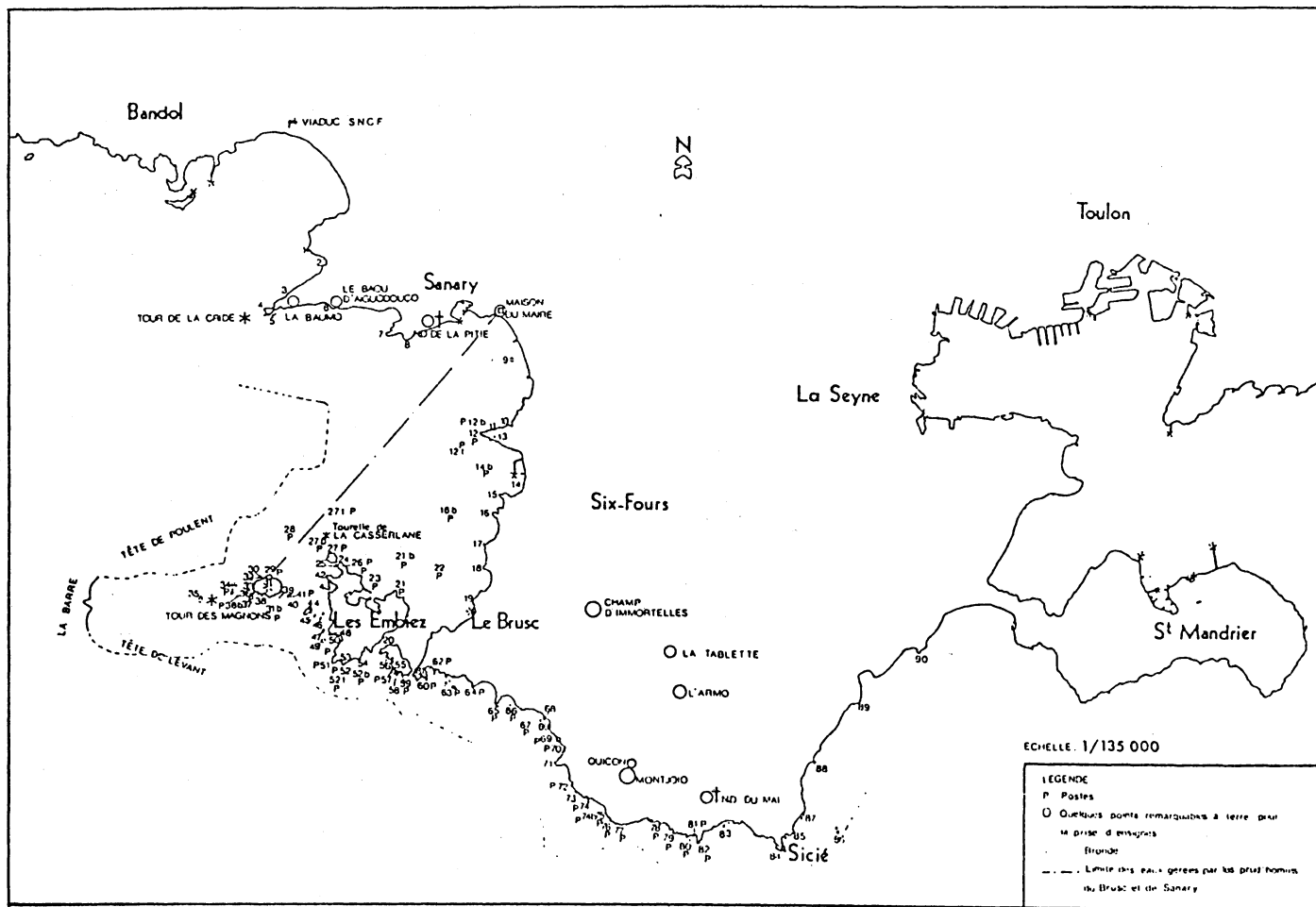
"Tu les connais à force de l'avoir entendu dire ou calé. A force d'années, à force d'années, bè, tu connais tes fonds ! Pour toi, pour le pêcheur c'est, oui réellement, sur toutes les eaux sur lesquelles tu as l'habitude de travailler, tu connais aussi bien la mer que le paysan connaît un coin de bois, connaît un coin de... exactement".

A cette différence pourtant que, dans le cas du pêcheur, connaître veut essentiellement dire se représenter :

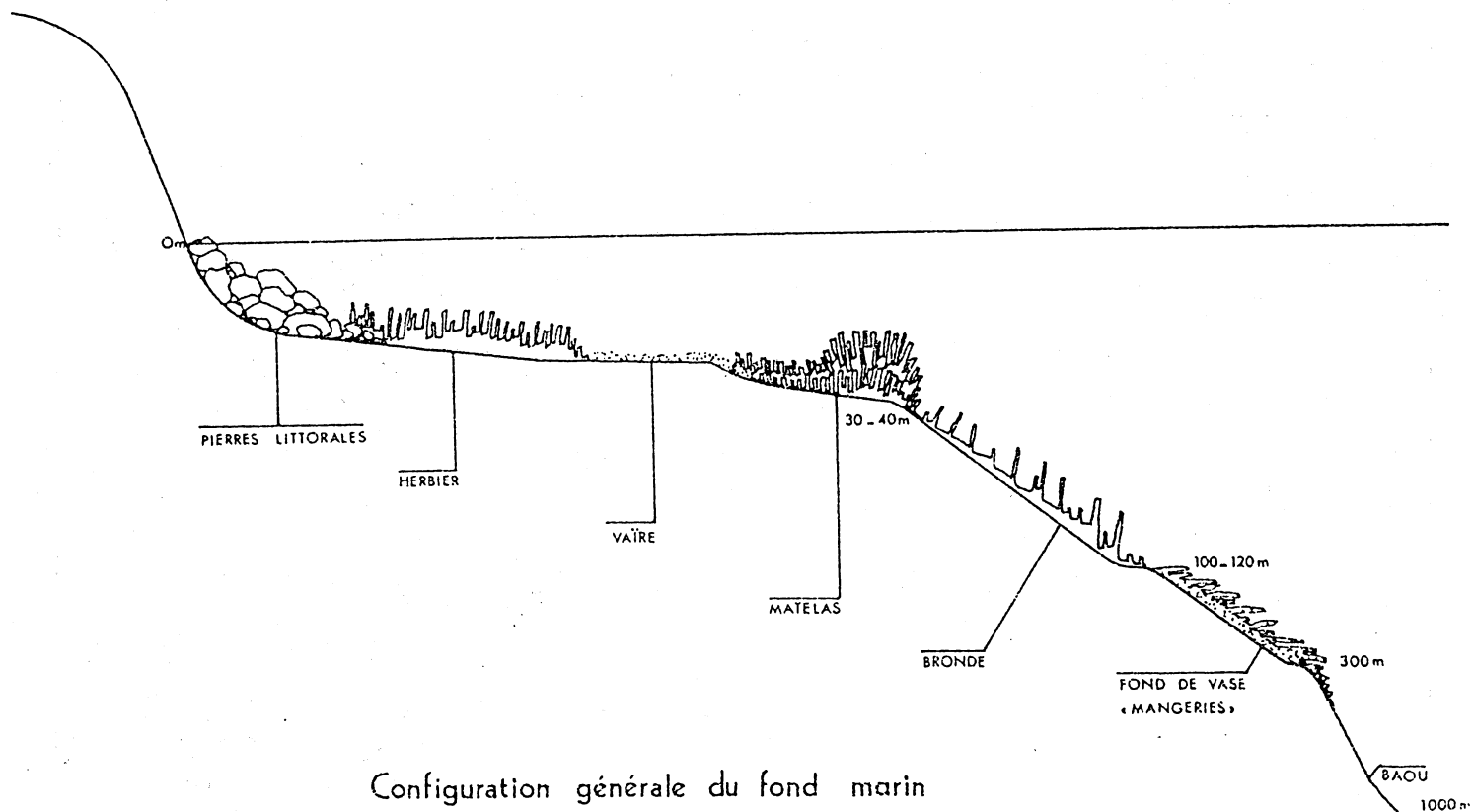
"On voit le fond sans le voir. On se l'imagine quoi ! (...) Tu arrives à te faire un dessin, même"(16).

Ainsi chacun possède une carte mentale détaillée des fonds sur laquelle se dessinent ses propres **coins**, parages de pêche qu'il aura individuellement découverts. Parmi eux, les plus remarquables sont ceux que les pêcheurs appellent des **pierres**. Une **Pierre** est, comme son nom l'indique, une roche, faisant plus ou moins saillie sur le fond marin. Certaines d'entre-elles, intéressantes parce qu'elles retiennent du poisson en abondance, ont de ce fait été sélectionnées et répertoriées par les pêcheurs depuis des générations.

"Ces pierres, on les appelle en principe du nom des enseignes (...) : la Pierre du Château (...), la Pierre de la Gardiole, la Pierre de Mouret, la Pierre de l'Anjouvin... Ou bien du nom d'un vieux qui l'avait donnée à un autre (...) : la Pierre d'Untel, la Pierre de Rousset, ou bien... elles portent le nom du lieu où elles se trouvent".



. Carte de localisation des toponymes sur le territoire maritime



Configuration générale du fond marin

COUPE ÉTABLIE D'APRÈS ENTRETIENS

Toutes en effet ne sont pas nommées même si elles sont connues de longue date et dans ce cas ce sont les points que l'on a pris en terre pour les situer qui servent à les définir. Quand un pêcheur a fait une bonne prise sur une pierre, son principal souci est de pouvoir la retrouver. Pour cela, comme à chaque fois qu'il s'agit pour lui de se guider en mer, il en "relèvera les enseignes". Ces enseignes sont des repères pris sur des points saillants et fixes, à terre ou en mer, que l'on aligne deux à deux pour former des droites dont l'intersection détermine précisément le lieu à reconnaître (17). N'importe quel objet remarquable de loint peut faire office d'enseigne : une chapelle, un fort, une maison, une tâche de couleur tranchant fortement sur le paysage environnant... Ainsi, par tout un réseau de lignes invisibles, les fonds sous-marins sont mis en correspondance avec un semis de points terrestres qui, pour le pêcheur, donnent armature à sa mémoire. Le paysage côtier n'est plus alors vu dans son intégralité, mais dans sa relation avec les fonds marins comme une grille dont chaque maille retient une information. Au fil des années ces relèvements sont mémorisés à l'aide de formules bien typées dont la structure ne varie jamais d'un pêcheur à un autre (18). Au cours d'une vie chaque pêcheur découvre et met ainsi en mémoire un grand nombre de pierres qui font sa richesse et que comme telle il a soin de ne pas divulguer. Comme d'autres richesses, les pierres se transmettent de génération en génération, mais électivement : un vieux pêcheur qui a fini de travailler les aura livrées à l'héritier jugé digne de les recevoir, dignité qui s'acquiert par la pratique, l'observation, le partage du travail, *"Alors de pierres en pierres, de mémoire en mémoire, quand tu l'as tout là (19), et bien tu arrives à naviguer, à pêcher, à travailler"*.

L'existence des sondeurs a quelque peu bouleversé cette conception de la pêche, mais la présence d'une pierre ne signifiant pas pour autant qu'elle est bonne, un pêcheur qui a mémorisé un nombre important de pierres garde encore son avantage sur celui qui tâte le fond à l'aveuglette avec son sondeur.

Contrairement aux postes, patrimoine collectif dont la gestion

obéit à un ensemble de règles locales officiellement établies (29), l'exploitation des **pierres**, patrimoine individuel, est soumise à un code coutumier, reposant sur un consensus. En principe on ne cale pas les **pierres** d'un autre pêcheur, même si parfois on les connaît, c'est "*bon pour se fâcher*". De même si les **postes** consignés par écrit dans les registres prud'homaux sont accessibles à tous, les pierres se transmettent individuellement et électivement. Si un vieux pêcheur les livre à l'héritier de son choix, certains meurent aussi en gardant leur secret.

1.2. A partir de cette connaissance précise des fonds c'est en fonction de données d'ordre pratique, telles que les types de pêche, la distance à la côte qu'est élaboré un autre découpage de l'espace, fonctionnel celui-là, sélectionnant les zones utiles à l'exercice du métier. La combinaison de ces deux séries d'éléments délimite trois aires de travail :

- **A terre**, c'est-à-dire aux abords immédiats du littoral (21), parages fort peu exploités aujourd'hui, mais donnant lieu à une multitude d'activités autrefois telles que les **seinches**, les **boulijades** (22), la pêche professionnelle à la ligne, à la foëne, aux paniers (petites nasses)...

- **De terre de bronde**, espace stable, contenu entre la ligne de côte et celle de **bronde** que l'on peut tracer en prenant ses alignements (à environ 4 km de la côte). C'est la zone la plus travaillée et la mieux connue des pêcheurs, celle aussi où se situent les **postes**, lieux de passages réguliers de certains poissons, consignés dans la mémoire de la communauté, et dont l'exploitation, dans le cadre d'une gestion prud'homale, est strictement codifiée.

- **Fouare**, littéralement hors, mais aussi étranger, inconnu (23). Quand un pêcheur ne peut plus nommer précisément l'endroit où il est allé caler, il situe ce lieu par rapport au dernier point connu de lui, par l'expression **fouare de** : **fouare du Rouveau**, **fouare de La Ciotat**, etc. Le **fouare** n'indique donc pas un lieu ou une distance constamment repérable mais une limite, plus ou moins variable, en fonction du pêcheur qui utilise cette notion et des circonstances où il le fait. Notamment

fouare n'implique pas toujours l'idée de lointain mais celle de dépassement. Ainsi **fouare bronde** marque la limite extérieure de la **bronde** et le début des fonds vaseaux que ces pêcheurs aux arts fixes n'apprécient guère. C'est dans cette zone sans qualité que sont découvertes la plupart des pierres.

Ordonné en fonction des types de fonds, des ressources qu'ils offrent, des techniques de pêche qu'ils suscitent, approprié de façon pratique et cognitive, cet espace est évidemment aussi nommé. Contrairement aux cartes marines officielles peu prodigues en noms, les cartes mentales des pêcheurs aux arts fixes sont d'une extrême richesse toponymique ; chaque point de l'espace utile à la pêche et à la navigation ayant été étiqueté et inscrit sur ce registre mémorisé. La carte des toponymes établies au Brusac (p. 13) précise par la répartition et la concentration relative des noms qui s'y distribuent l'extension et la densité d'utilisation des zones de pêche : elle donne donc une idée de l'appropriation des fonds. Mais surtout elle permet, à travers ce mouvement sélectif d'appropriation du territoire qui consiste à en nommer les points pertinents, de voir les choix qu'opère la conscience collective dans son environnement. Ainsi les écueils, les caps, les pointes, les secs (hauts-fonds) sont, avec les fonds poissonneux, les fragments d'espace les plus désignés. Viennent ensuite les voies de passage -pas, échappées- et les lieux d'abris -plages, criques, anses, calanques. Reflétant par ces choix spécifiques les trois dimensions saillantes sur lesquelles se construit la "vision" des pêcheurs, les toponymes marins apparaissent surtout comme des signaux -de ressources, de danger, d'abri, à l'exclusion quasi totale de tout autre objet de désignation (24). Le registre sémantique dans lequel ils puisent, souligne par ailleurs, sur un plan symbolique, l'étroite intrication, enracinée dans les pratiques, des univers terrestre et marin, indissociables dans ce monde de la petite pêche côtière. A de rares exceptions près (25) en effet, tous les noms qualifiant le milieu maritime sont empruntés au répertoire terrestre : en mer, les "lieux-dits" associent les hommes (noms-propres), les événements, les particularités du monde côtier

de référence et dans ce mouvement de "domestication" de l'espace qui consiste à le nommer, le passage de l'inconnu et hostile au maîtrisé et familier se fait par projection d'un univers sur l'autre. Enfin, l'abondance des toponymes (26) signe la finesse de ce type de pêche aux arts fixes requérant un quadrillage très précis des fonds à exploiter et manifeste à quel point cette mer uniforme pour le profane est, pour le pêcheur, un espace minutieusement différencié.

2. ARTS TRAINANTS

2.1. En changeant de port, et en passant des arts fixes aux arts traînants, on ne change pas complètement d'univers puisque les moyens de connaissance et d'appropriation des fonds reposent globalement sur les mêmes principes, mais la façon de reconnaître les fonds, de les ordonner est, comme on l'a évoqué en commençant très directement liée aux techniques de pêche. Dans la pêche aux arts fixes ce qui importe est de reconnaître très précisément un fond (et toutes ses caractéristiques bien sûr) pour pouvoir y poser ce qu'en l'occurrence on peut appeler un piège -nasse, ligne de palangre, filet- dont l'efficacité peut varier au mètre près. Dans la pêche au gàngui, filet traînant, ce qui compte est de pouvoir **"faire le maximum de chemin"** dans les meilleures conditions (27). Les conditions idéales étant de ne prendre dans ses mailles que les espèces que l'on veut capturer sans l'encombrer de ce que les pêcheurs appellent **"de la saleté"** (qu'il s'agisse d'algues, de débris de sable ou de roche). De ce souci découlent d'une part une attention très particulière à la composition des fonds et à leurs transformations saisonnières, d'autre part une application spéciale au montage des filets qui détermine leur **"comportement"** dans l'eau car il faut que le filet frôle le fond sans le toucher au risque justement d'embarquer des produits qui l'alourdiraient inutilement et compromettraient la pêche.

Ces caractéristiques des arts traînants font que les espaces de pêche sont plus schématiquement différenciés. Les pêcheurs aux

LISTE DES TOPONYMES MARINS*

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Pointe de la Titée 2. Bau Course 3. La crique Cristou 4. Pointe de la Crède 5. Ecueils de la Crède 6. Les trois Pointes 7. Pointe de Portissol 8. Pointe de Bau Rouge 9. Sec du Marron 10. Cap Nègre 11. La Miejo 12. Pointe Nègre (P) 12bis. Pointe (Terre) (P) 12ter. Pointe Nègre (poulet) (P) 13. Ancienne Batterie 14. La Coudoulière 14bis. La Vaire (P) 15. Pointe du Carabinier 16. Pointe de la vieille Batterie 16bis. Entête des Pointes (P) 17. Pointe du Rayolet (ou Pointe de Marestan) 18. Pointe du Cros (ou Pointe de Grasset) 19. Pointe de la Citadelle 20. La Gaffo 21. Pointe du Canouguier (P) 21bis. Canouguier tête (P) 22. Pierre du Canouguier 23. L'aile (P) 24. Passage de Saint-Pierre 25. Les Freirets 26. Pointe de la Gabrielle (P) 27. Rouvelon (P) 27bis. Rouvelon terre (P) 27ter. Rouvelon tête (P) 28. Renêto (P) 29. Pointe de Mestrejean (P) 30. Escui d'Issero 31. (Ile) Le Grand Rouveau (Le phare) 31bis. Rouveau tête (P) 32. Anse du Ture 33. Pointe de la Colombe 34. Les Magnons (P) 35. La Tan 36. Pointe de Reny 36bis. Escui (P) 37. Le Sec de la Castèlo 38. La Grande Pointe 39. Passage du Pas de l'Ài 40. Pas de l'Ài 41. Rocher de l'Escapassudo (P) 42. Pointe Saint-Pierre 43. Plage de l'Algue | <ol style="list-style-type: none"> 44. La Cauvette 45. Lou Sourairé (écueil) 46. La Crossette (écueil) 47. Peirard Blanc 48. Pointe du Ris 49. La Sèche des Gueylans 50. L'anse de la Murène 51. Pointe de Cougoussa (P) 52. Escui de Cougoussa (P) 52bis. Levant de Cougoussa (P) 52ter. Poulet de Cougoussa (P) 53. Bau de Cougoussa 54. La Boumasso 55. Ile du Grand Gaou 56. La crique des oursins 57. La Pointe du Rabassié (P) 58. Sec Pampo Verdo 59. Pointe de la Galliasse (P) 60. Escui de la Nouvelette (P) 61. Le Petit Gaou 62. Plage des Lauves (P) 63. Li Gairouar (P3) 64. Pointe de la Gardiole (P) 65. Pointe de Mouret (P) 66. Escui de l'Anjouvin (P) 67. Les Escuis (P) 68. Pointe des Escuis 69. Plage du trou de l'or 69bis. Bachu (P) 70. La Fosse (P) 71. Pointe de la Cheminée 72. Pointe du Mal Dormi (P) 73. Pointe de l'Eperon 74. Les Lauves (P) 74bis. Les Lauves de Levant 75. La Mauvoute (P) 76. Les Pierres tombées (P) 77. La Pierre de l'Autel (P) 78. Buou Marin (P) 79. Le Coudouret (P) 80. Escui Dei Mijou (P) 81. Poste 82. Cap Vieux (P) 83. L'estanci 84. Pointe de la grande Calanque 85. Grande Pointe des Jonquiers 86. Les Deux Frères 87. Pointe des Jonquiers 88. Pointe du Malpasset 89. Pointe du Bau Rouge 90. Pointe de Mar Vivo |
|---|---|

* Cette liste n'est pas exhaustive car il y manque toutes les « pierres » qu'il était impossible de faire figurer sur une carte pour les raisons indiquées dans le texte. Pour réaliser cette carte nous n'avons pas interrogé tous les pêcheurs mais seulement ceux dont nous savions qu'ils possédaient la meilleure connaissance des parages de pêche et une pratique suffisamment étendue de leur métier. Leur âge (entre 45 et 83 ans), l'emploi au cours de leur carrière d'un large éventail de techniques de pêche, leur « réputation » ont été les critères de ce choix. Pratiquement nous avons procédé par enquêtes individuelles à partir de cartes vierges où l'espace maritime figuré était nettement plus étendu que celui représenté ici (nous l'avons réduit à cause de la quasi-absence de toponymes au-delà de la « bronde »). Après plusieurs entretiens, nous avons représenté à chacun la carte réunissant tous les toponymes pour la vérifier et la compléter avec eux.

NOMENCLATURE LOCALE
DES FONDS, DES PECHES ET DES ESPECES

Profondeur	Appellations	Type de pêche	Caractéristiques du fond	Espèces pêchées
0 à 25 m	- plage (bord) - herbier littoral (vaires, noir et blanc, noir) - herbier (l'Algue-le noir)	- Ganguis à plateau - Petite drague	- gravier fin + sable - "Aougo", "migon" - "mouffe" - "Mates" - "Bardans"	- gobi, girelle royale, labres (canadelle grise, noire, verte, le gras-souillet...), roucaou, rascasses, Perche, Pataclet, Sar, Acanthe, Veirarde, Loup, Daurade, Pageot, Gerle, Gavaron, Jaret, Rouget, Crevettes, Oursins, Gros Violets, ...
25-29 m à 30-35 m	- Bord de bronde	- Ganguis flanelle	- Algues très clairsemées, gravier, sable, pierres,...	- Mêmes espèces que dans l'herbier mais d'aspect différent.
35 à 60-65 m	- Bronde	- Ganguis à violets - Chalut de bronde	- sables (noir, blanc, jaune) - coquilles brisées, coquillages, vase - quelques fonds durs : rochers, "tuvé".	- Gavaron, Saran, Galinette, Petit tambour, Pageot, Rouget blanc (fangoïe), Chapon, Vive, Raie, Baudroie, Acanthe, Veirarde, Chat, Seiche... Violets (Chante Mélanie).
60-65 m à 200-300 m	- Fouare Bronde	- Non exploités aux Salins	- Fonds de sable - Fonds "pourris" - Gros rochers "gros tabac" "Châtaignes"	...
Au-delà	- Grands fonds - Abîmes, fosses	- Non exploités aux Salins

gànguis distinguent trois grandes zones utiles à la pêche qui, de la côte vers le large, sont l'**herbier**, la **bronde** et, entre les deux, une zone étroite appelée le **bord de bronde**. Ces zones sont très facilement repérables (même pour un néophyte, contrairement aux espaces de pêche aux arts fixes) puisqu'elles correspondent rigoureusement au tracé des isobathes indiquant la profondeur des eaux sur une carte marine. L'**herbier** se situe entre 25 et 30 mètres de fond, le **bord de bronde** entre 25-29 et 30-35 mètres, la **bronde** entre 35 et 60-65 mètres. Au-delà de la **bronde** les fonds ne sont pas du tout exploités et la zone littorale, très appropriée chez les pêcheurs aux arts fixes, est ici ignorée (28) ; les pêcheurs l'appellent d'ailleurs la **plage** couvrant d'un même mot cette zone inutile à la pêche (entre 0 et 12 m de profondeur) et le rivage découvert que nous appelons plage, tout aussi inutile pour eux. A ces zones correspondent des types de gànguis différents et dont la diversité repose sur leur adaptation aux types de fonds auxquels on les destine (29).

2.2. Si les zones de pêche sont définies de façon très large, les fonds utiles aux différents types de pêche sont très finement différenciés et identifiés par leur végétation, leur composition, l'action des courants et des variations climatiques sur ces fonds, les espèces animales qui les fréquentent, les nuances morphologiques et chromatiques de ces mêmes espèces selon l'environnement sous-marin où on les trouve... Ces éléments de connaissance qui font appel à une perception très complète du milieu sont en même temps des signes intervenant sur la détermination des périodes, des moments et des lieux favorables à la pêche. On n'en retiendra ici que trois exemples touchant respectivement à la végétation, à la composition du fond et aux espèces pêchées.

2.2.1. Le cycle de la végétation de l'algue formant l'**herbier** qui est en étroite corrélation avec le cycle saisonnier du gàngui à poisson et de la petite drague, est attentivement suivi et parfaitement bien connu.

"La posidonie est une plante comme toutes les autres plantes. Elle est marine de nature, elle est aquatique et elle est néanmoins caduque. Elle a son temps de naissance, elle a son éclosion, elle a sa vie, elle a son mûrissement dû au soleil et ensuite sa chute. Une algue de posidonie -une feuille de posidonie- ne vit qu'un an. Chaque année elle vit et chaque année elle meurt. Elle se reproduit elle-même. Et lorsque l'algue -disons aux abords de août-septembre et juillet, je crois que c'est le point culminant où la posidonie (nous nous appelons ça l'algue hein !) atteint sa grandeur maximum, c'est là qu'elle est la plus haute et la plus dure. Elle est dure. Et en août, les pointes commencent déjà à changer. Oui, oui, c'est comme les feuilles d'un arbre, on les voit devenir marron, elles changent de grises, marron jusqu'au mois de novembre où l'ensemble de la plante devient noir. Noir. Alors d'elle-même, elle commence à se casser, elle s'est cuite. Et il faut un gros mauvais temps pour tout nettoyer, nettoyer à la racine et il y a la pousse qui revient. C'est une olive qui est à même le fond et elle s'éclôt. Aux abords de fin décembre on arrive déjà à distinguer de nouveaux plants".

A leur mort, en effet, les feuilles ne tombent pas entièrement : seul le limbe se détache, tandis que la base des feuilles, équivalant à un pétiole, demeure attachée au rhizome d'où partira la nouvelle pousse (30). Ce cycle saisonnier de la végétation marine est "depuis toujours" associé pour les pêcheurs aux métamorphoses annuelles de la végétation terrestre ; la chute des feuilles de platane en effet détermine le moment où les fonds marins sont débarrassés des algues mortes -on dit alors que le fond de la mer est propre- et où la nouvelle pousse revient (décembre). Ce moment est le meilleur pour les métiers s'exerçant sur l'herbier car les filets peuvent travailler librement sur les fonds dégagés sans que l'algue morte ne les charge inutilement, forçant à des hâlagés fréquents, encombrant le pont des bateaux et surtout gênant la capture. Lorsque les filets sont gonflés d'algues un refoulement d'eau se produit qui empêche les poissons d'y entrer et fait échapper ceux qui y sont déjà. C'est pourquoi au moment de la chute

des algues (août-septembre) le travail devient impossible obligeant les pêcheurs soit à cesser leur activité, soit à travailler sur d'autres fonds, dépourvus d'algues, c'est-à-dire en **bord de bronde** ou sur la **bronde**. Pour recommencer à pêcher sur l'herbier, il faut attendre le passage d'un fort vent d'est (ou S.S.E.) qui décape les fonds, rejette les algues mortes sur la plage, ce qui se produit généralement au début de l'hiver. Là, un nouveau cycle de pêche commence qui va se poursuivre, dans des conditions qui deviennent de plus en plus difficiles à mesure que l'algue durcit, jusqu'à l'automne suivant. Mais sur l'herbier même, au cours d'une même période, les conditions ne sont pas identiques partout : là où la profondeur est faible, la végétation va bénéficier de l'action du soleil et se développer plus tôt. Ce qui permet une exploitation étagée des espaces de pêche, du bord vers le large, donc un mouvement progressif au cours d'un cycle annuel.

L'étroite relation entre ce type de pêche et le mûrissement de l'algue formant l'**herbier** a donc suscité une connaissance remarquable de cette plante et des fonds dans lesquels elle se développe.

2.2.2. Les **fonds de bronde** sont moins dépendants de la végétation et donc des facteurs d'ensoleillement que des vents, des courants, de la température de l'eau. Ils sont formés de graviers agglutinés, de débris de coquilles, de sables, de fragments corraligènes, de vase et de quelques rares végétaux ; leur connaissance est surtout liée, pour les pêcheurs, à la capture du **violet** (*Microcosmus sabatieri*), à une sensibilité particulière à ses conditions de vie, ainsi qu'à tout ce qui peut favoriser sa croissance, sa récolte, son goût. Contrairement au pêcheur au **gàngui** qui prend une grande variété de poissons, le pêcheur au **gàngui à violets** concentre à longueur d'années son attention sur cette espèce unique dont il dépend. Dans ce type de pêche où les engins doivent prélever des produits **enracinés** dans le sol, c'est l'état du fond lui-même qui est déterminant. Pour garantir une bonne pêche, il doit offrir une certaine résistance afin que le filet ne s'y enfonce pas mais courre à sa surface en prélevant le plus sélectivement

possible les **violet**s. Son durcissement est lié à la température extérieure et la meilleure période pour récolter le **violet** correspond donc aux temps les plus froids de l'hiver. Cette attention à la consistance du fond, à sa propreté est importante tout au long de l'année mais c'est elle aussi qui détermine, à l'entrée de la saison (automne), le choix d'une zone privilégiée. Les fonds propices changent d'une année sur l'autre en fonction du temps qui a précédé l'ouverture de la saison (par **temps** il faut entendre température, vents, courants qui influent sur la consistance adéquate du fond).

Outre leur composition, leur consistance et leur propreté les fonds de pêche au **violet** sont reconnus aussi pour leur spécificité en raison de l'influence qu'on lui prête sur l'aspect, le goût de l'espèce locale. Cette spécificité on l'attribue à l'action des courants déposant dans la rade une sorte de **limon** dont la nature est bénéfique aux **violet**s du cru et en fait un produit unique (31).

Cette attention au produit pêché, à son environnement est particulièrement développée pour le **violet** mais ne lui est pas propre. On la rencontre aussi par exemple à l'égard de l'oursin (Paracentrotus Lividus) qui est un autre produit prestigieux. L'oursin récolté dans l'algue, est réputé "meilleur" que celui qui vit dans la roche, à cause de sa nourriture "exceptionnelle". Son goût, en rapport avec la nature du fond, conduit à établir des zones d'élection, à distinguer ce qu'on pourrait appeler des "grands crus", etc...

En général on associe les propriétés du fond aux caractéristiques de l'espèce, soit que la nourriture que l'animal y trouve influe sur son aspect, sur son goût, soit que la nature de l'habitat, la luminosité modifie sa taille, sa couleur.

2.2.3. Ceci est particulièrement vrai pour les poissons que l'on identifie différemment selon les lieux, mais aussi les époques où on les pêche. Par exemple, pour n'en prendre qu'un, le rouget (Mullus Surmuletus) qui, au bord, plus petit et plus foncé que sur la **bronde**, se distingue du rouget blanc à tête plate (Mullus barbatus), pêché sur les fonds

de sable, et que l'on appelle localement le **fangoïe** (32). Par ailleurs, au moment des amours, les mâles de certaines espèces prenant des couleurs châtoyantes, sont dit **habillés**. Cet habit coloré leur donne une individualité nouvelle et dans la même espèce on distingue le mâle de la femelle par des noms différents le **Jaret** (Spicara Smaris) est le mâle habillé du **gavaron**, le **Loti** (Spicara Maena) est le mâle habillé de la **gerle**. Mais surtout, cette métamorphose des poissons annonce une nouvelle époque, la saison chaude, celle du frai. Tout comme le dénuement des platanes ou le durcissement des fonds c'est un signe annonçant un nouveau cycle dans le déroulement annuel de la pêche. Marquant le début d'une période, il circonscrit aussi de nouveaux territoires marins -ceux où chaque année, certains poissons sédentaires se concentrent pour frayer, que les pêcheurs appellent des **moutons**- lieux remarquables et précisément identifiés parce qu'ils sont à la fois convoités et rigoureusement interdits pendant cette période.

Ces trois exemples montrent -succinctement il est vrai- comment s'articulent la connaissance du milieu marin et les types de pêche par le biais d'un ou plusieurs éléments d'un intérêt majeur pour telle pêche -la végétation, la composition des fonds ou l'espèce pêchée- éléments auxquels se rattache un ensemble de savoir acquis autour de cet intérêt premier. Qu'il s'agisse d'arts fixes ou traînants ce mouvement de connaissance obéit aux mêmes principes mais n'aboutit pas aux mêmes résultats quant à la représentation de l'espace auquel il s'applique. L'utilisation des fonds de pêche ne définit pas les mêmes découpages, l'attention portée à certaines caractéristiques du milieu se déplace, ce qui détermine la qualité d'un fond ne répond pas aux mêmes critères. Notamment la toponymie, beaucoup plus dispersée dans le cas des arts traînants indique un maillage beaucoup plus lâche des étendues sousmarines : l'espace se découpe en bande longitudinales par rapport à la côte dont on peut très précisément tracer les limites en se fondant sur la profondeur des eaux. Ces lignes qui définissent

des plans d'eau successifs marquent seulement des frontières rigoureuses entre tel ou tel type d'art traînant : entre elles que nommer qui ait un sens pour cette pêche qui requiert justement des fonds libres ? Une épave, un bloc, un haut fond... C'est ce que reflète la pauvreté des toponymies. Ainsi à un espace organisé comme une mosaïque très variée où les individus, sur un fond commun de connaissances, dessinent des motifs personnels correspondant à une appropriation individuelle de tel ou tel parage (arts fixes) se substitue un espace en lanières, collectivement connu et successivement exploité par tous les pêcheurs à l'échelle d'une saison ou d'une carrières (arts traînants).

NOTES

- (1) Voir Dufour (A.H.), 1985.
- (2) Voir à ce sujet, Geistdoerfer (A), 1984.
- (3) Balikci (A), 1980 : 76.
- (4) C'est sur le plateau continental que se concentre l'essentiel de la faune marine. La température des eaux profondes en Méditerranée, 12° environ au-delà de 200 mètres au lieu de 3-4° en Atlantique rebute par ailleurs certaines espèces exploitables en Atlantique vivant sur le talus continental.
- (5) En France la réglementation des eaux dans lesquelles se pratique la pêche relève à la fois de l'Etat et de droits coutumiers fondés la pratique de la mer et l'organisation sociale de ceux qui l'exploitent. Sur la côte méditerranéenne ce droit coutumier est assumé par de véritables institutions, les prud'homies de pêcheurs, dont l'existence remonte à plusieurs siècles. Chaque port de pêche ou presque -car des regroupements existent- dispose de cette institution qui régleme, gère, surveille son territoire mais assume aussi, dans bien des cas, d'autres fonctions d'ordre professionnel ou social touchant à la vie des communautés de pêcheurs.
- (6) Arts fixes : filets qui tenus au fond au moyen de poids ne changent pas de position une fois calés.

- (7) Arts traïnants : filets qui, coulant au fond ou près du fond de la mer par l'effet de leur propre poids ou au moyen de poids placés à la partie inférieure, y sont traïnés ou hâlés, quelque restreint que soit l'espace parcouru, quelque faible que soit la traction et de quelque manière qu'elle s'exerce.
- (8) Cf. Dufour (A.H.), 1985 b. pour plus de détails sur les applications de cette tolérance.
- (9) **Viha** = émerger, surnager.
- (10) On définira plus loin ces notions.
- (11) **Vairo**, littéralement : trou de rocher.
- (12) de **mato** = touffe, bloc de gazon, algue. C'est la conjugaison de ces trois sens qui définit le mieux le **matelas**.
- (13) **Broundo** : mot propre au vocabulaire des pêcheurs de toute cette côte qui n'a pas d'équivalent français.
- (14) de **fango** = fange.
- (15) **Bàou** = falaise.
- (16) Voir p. . Ce croquis n'est pas une coupe établie d'après une carte marine mais une tentative de représentation graphique du schéma mental des fonds élaborée d'après une série d'entretiens.
- (17) Cette façon de se repérer en mer correspond à ce qu'en terme de marine on appelle prendre des amers ou des alignements.
- (18) Ce pourra être par exemple :
*"A VOIR Six-Fours PAR le Rouveau ET la Tourèlle de la Crède
 PAR les pentes de Bandol,
 A VOIR Cap-Vieux PAR les Pierres tombées ET le feu de la Ciotat
 PAR l'Ouest de l'Île Verte..."*
- (19) Dans la tête.
- (20) Les **postes** sont des lieux de pêche connus de longue date pour leur qualité et exploités selon des tirages au sort effectués périodiquement entre les différents patrons-pêcheurs se portant candidats. En plus de ces tirages au sort, qui visent à répartir les chances de chacun, un **roulement** est établi sur chaque **poste** destiné à équilibrer les prises, tous les **postes** n'étant pas équivalents.
- (21) La côte elle-même est désignée par l'expression : **en terre**.

- (22) **Boulijades** (de **boulega** = remuer, agiter), **seinches** (de **cencha** : encercler) : pêches pratiquées en eau peu profonde à l'aide de filets encerclant une portion d'eau que l'on agite par divers moyens pour faire se précipiter le poisson dans leurs mailles.
- (23) Du provençal **foro** (hors) dont dérivent aussi les mots **fourestié** (étranger), **fouran** (forain).
- (24) Sur l'ensemble des toponymes relevés, plus de 93% appartiennent à ces catégories d'espace dont 63,4% signalent les ressources halieutiques, 28,6% les dangers, 7,8% les abris et les passages.
- (25) 0,05% des toponymes font référence au milieu marin.
- (26) Plus de 180 toponymes si l'on compte les **pierres** et les parages de pêche tenus secrets qui ne sont pas portés sur la carte figurant dans ce texte.
- (27) "**Faire du chemin**" = traîner le plus longtemps possible le filet avant de devoir le remonter pour le vider.
- (28) Son exploitation est aussi interdite par le règlement de la pêche aux arts traïnants.
- (29) Voir tableau p.18.
- (30) Cf. Boudouresque (C.F.) et Meinesz (A.), 1982 : 3.
- (31) A ce titre il porte un nom propre qui le singularise : **le Chante-Mélanie**.
- (32) Du provençal : **fango** = fange.

BIBLIOGRAPHIE

- BALICKI (A), Chasse et Collectes, Anthropologie et Sociétés, 1980, Vol. 4, n°3, p. 75-83.
- BLANQUART (P), in PAUL-LEVY (F), SEGAUD (M), Anthropologie de l'espace, C.C.I., 1983.
- BOUDOURESQUE (C.F.), MEINESZ (A), Découverte de l'herbier de posidonie, Parc National de Port Cros, Cahier n°4, 1982.
- DUFOUR (A.H.), Entre bouasque et bronde. Etude ethnologique de l'espace sur le littoral provençal, CNRS, 1985 a.
La pêche aux Salins d'Hyères, Parc National de Port-Cros, rapport dactylographié, 1985 b.
- GEISTDOERFER (A), Connaissance et appropriation des territoires de pêche, Bulletin d'Ecologie Humaine, Volume II, n° 3, 1984, p. 3-26.

RESUME

--

La relation des pêcheurs au milieu marin repose sur des modes de connaissance et d'appropriation différents de ceux auxquels se prête l'environnement terrestre. Entre les fonds marins que l'oeil ni la main n'atteignent et les hommes qui les exploitent s'intercale l'outil, instrument de perception autant que d'exploitation de ces fonds et médiateur privilégié de la connaissance. Très étroitement lié aux techniques de pêche ce rapport à l'environnement varie donc sensiblement aussi en fonction du "métier" -c'est-à-dire du type de pêche- comme le montre ici la pratique des arts fixes et des arts traînants dans deux stations de pêche de la Provence varoise.

SUMMARY

--

The fisherman's relationship to the marine environment is based upon a different kind of knowledge and appropriation than that linked with the land. Between the depths of the sea which neither the eye nor the hand can reach and the men who exploit these depths comes the tool, an instrument of perception as much as one of exploitation and a privileged contributor to knowledge. Closely tied to fishing techniques, this relationship to the environment also varies considerably according to the "craft" - in other words the type of fishing - as the difference between practice of stationary fishing and trawling shows here in two Provençal fishermen communities.

—